

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	10

L'an deux mille vingt-trois le 06 mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	OGER Isabelle	VALANCE Bénédicte
IMMER Alain	REUTER Olivier	WALLERICH Alain
SIVEC Jean	THILL Céline	
DEBAILLEUL Delphine	VIEIRA Christophe	

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe	donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe
MENEGHIN Gaël	donne pouvoir à M. GAILLOT Philippe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme	
PEREIRA Julien	

Madame Delphine DEBAILLEUL est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

Objet : 2023 – 688 Autorisation de signature du devis de la société PEV

Considérant les risques sanitaires liés aux Chenilles Processionnaires du Chêne,

Considérant le devis de la société PEV du 02/03/2023 proposant un programme de lutte biologique et de suivi contre la Chenille Processionnaire du Chêne pour un montant de 679,80€ TTC (566,50€ HT) soit une augmentation de 3% sur le tarif 2022,

Considérant les interventions efficaces de la société PEV au cours des années 2021 et 2022,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis du 02/03/2023 de la société PEV pour un montant TTC de 679,80€.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 11 mars 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 11/03/23

Le Maire,

